

**MAIRIE DE LEMBACH**

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE avec accueil restreint du public  
du 10 JUILLET 2020 à 18h00  
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 3 juin 2020

**SOUS LA PRESIDENCE DE** : Christian TRAUTMANN

**PRESENTS** : Catherine ATTALI, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jérôme DE POURTALES, Jacky DIETZ, Marie-Claude FILSER, Nicolas HAENSLI, Mickaël HEIBY, Rachel KAUFFER, Michel MULLER, Yannick RICHTER, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

**EXCUSES** : Mireille ALBECKER, Nathalie EHRSTEIN, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Marie-Christine PATOU PERROT,

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**SECRETAIRE** :

**PROCURATION** : Frédérique HETZEL LAEUFFER à Christian TRAUTMANN, Marie-Christine PATOU PERROT à Rachel KAUFFER, Nathalie EHRSTEIN à Catherine ATTALI, Mireille ALBECKER à Marie Claude FILSER

Avant de démarrer la séance, le maire propose d'ajouter le point suivant :

- 16) ECOLE : travaux amélioration thermique – VMC : avenant mission de maîtrise œuvre et Avant-Projet Sommaire

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

**1) Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux aux élections sénatoriales**

**Monsieur le maire rappelle** l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : ...	18
bulletins blancs ou nuls : ...	0
suffrages exprimés : ...	0
majorité absolue : ...	18

La liste « Lembach, avançons ensemble » ayant obtenu la majorité absolue, le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste à savoir :

☛ Délégués titulaires :

1. Christian TRAUTMANN
2. Marie-Claude FILSER
3. Bernard CHARBAU
4. Nathalie EHRSTEIN

☛ Délégués suppléants

5. Charles SUSS
6. Rachel KAUFFER
7. Patrice BURG

## 2) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, les membres de la commission communale des impôts directs ont été unanimement proposés comme suit pour la désignation par le Directeur des services fiscaux :

Catégories de contribuables représentés	Pour la désignation des membres titulaires	Pour la désignation des membres suppléants
Contribuables soumis à taxe foncière sur propriétés non bâties	ATTALI Charles GERST Richard	BRUNNER Bernard HAENSLI Joseph
Contribuables soumis à taxe foncière sur propriété bâties	FILSER Marie Claude FISCHER Etienne	SEITZ Roger CHARBAU Bernard
Contribuables soumis à taxe d'habitation	FRITZ Jean Georges JOST Joseph	MENUGE Patrick STAERLE Patrick
Contribuables soumis à taxe professionnelle	LAEUFFER Frédérique BERNECKER Jean Pierre	GUTHMULLER Cédric GOEHRY Lionel
Contribuables soumis à impôts fonciers non domiciliés dans la commune	HOCH Denise STEINER Ludovic	HUCHOT Stéphane SUSS Charles
Propriétaire de bois et forêts	DE POURTALES Jérôme EHRSTEIN Laurent	SPELL Bernard MULLER Jacques

## 3) Désignation du représentant du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle de la liste électorale

Le maire interroge les conseillers municipaux sur leur volonté de participer aux travaux de la commission de contrôle de la liste électorale,

Sont désignés représentants de la commune à la commission de contrôle de la liste électorale

Titulaire :	Mme KAUFFER Rachel
Suppléant	M. DIETZ Jacky

## 4) Travaux amélioration desserte forestière Mattstall

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux d'amélioration de la desserte forestière par l'empierrement de routes forestières sise sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier,

- Parcelles cadastrales : Territoire de MATTSTALL section 284-13 parcelle 17 ; section 284-13 parcelle 19 ; section 284-06 parcelle 12 et section 284-07 parcelle 40
- Parcelles forestières : FC MATTSTALL parcelles 75-76-78 et parcelles 63-64

Il précise que les travaux porteront sur une mise au gabarit de routes forestières d'une longueur de 542 ml et 374 ml, la création de places de retournement et la résorption de points de difficulté

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant pour LEMBACH s'élève à 48 486.90 € HT établi, suivant le cas, sur la base du Programme de développement rural Alsace 2014-2020 – Mesure 4 Investissements physiques – Type d'opération 0403 G Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière

Il propose de financer ce programme comme suit :

DEPENSES	montant (€ H.T.)	RECETTES	montant (€ H.T.)
Montant des travaux	44 079.00 €	Subvention (Etat+Union Européenne) (50% du montant HT des travaux)	22 039.50 €
Maîtrise d'oeuvre	4 407.90 €	Subvention (Etat+Union Européenne) (50% du montant HT de la maîtrise d'oeuvre)	2 203.95€
		Auto-financement	24 243.45€
Total	48 486.90 €	Total	48 486.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

- à inscrire chaque année, au budget de la commune les sommes nécessaires à assurer l'entretien de la desserte qui sera créée,
- autoriser M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet
- prendre acte de l'engagement de l'ONF pour la réalisation des travaux de transformation de pistes forestières

#### 5) *Délégation de maîtrise d'ouvrage voiries route départementale RD3*

Considérant le projet de travaux de voirie sur la RD3 à Pfaffenbronn et les travaux de voiries communales à Lembach,

Considérant que les travaux de voirie sur RD3 sont de compétence du Conseil Départemental du Bas-Rhin. En tant que maître d'ouvrage, il doit en assurer le fonctionnement

Le maire propose à l'assemblée d'assurer la maîtrise d'ouvrage par délégation afin d'optimiser les coûts de l'opération et faciliter l'organisation des travaux et de missionner un maître d'œuvre commun. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précisera les conditions administratives, techniques et financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de paiement avec le Conseil Départemental et tous les documents s'y rapportant

#### 6) *Consultation maîtrise oeuvre travaux voiries communales et jonction Pfaffenbronn*

Considérant le projet pluriannuel de travaux de voirie sur les rues communales rue de Disteldorf, rue de l'Est, rue de la Haute Vienne, l'entrée au Four à Chaux, ruelle de Woerth, et chemin communal à Mattstall et de la jonction entre le Vieux Pfaffenbronn sur la RD3 et accotements,

Le maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet. Il précise que le projet est porté sur quatre ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de**

- Charger le maire à procéder à la consultation de mission de maîtrise d'œuvre
- Donner délégation à la commission Finances-Marchés publics du choix du maître d'oeuvre
- Autoriser le maire à signer tous documents et actes relatifs à l'opération

**7) ECOLE : travaux amélioration thermique – VMC : Avenant maîtrise d'œuvre et Avant-Projet Sommaire**

**Considérant** le plan de financement initial estimant les travaux à 280 900.00 € HT, détaillé comme suit :

- Lot VMC – Plâtrerie 118 100.00 € HT
- Lot Chaufferie 132 800.00 € HT
- Lot Menuiserie 30 000000 € HT

**Considérant** que suite à la consultation d'entreprises, les lots Chaufferie et Menuiserie ont été attribués aux Ets Energies Renouvelables et Menuiserie Ettwiller,

**Considérant** que la consultation d'entreprises pour le lot VMC-Plâtrerie a été classée sans suite,

**Considérant** qu'un prélèvement des dalles du plafond a relevé la présence d'amiante obligeant le maître d'œuvre à revoir le projet initial du lot VMC-Plâtrerie en intégrant une opération de désamiantage, location de locaux modulaires et revêtements sols et murs,

**Le maire présente à l'assemblée** la proposition d'honoraire du maître d'œuvre d'un montant de 17 500.00 € HT et l'Avant-Projet Sommaire estimant les travaux à 355 300.00 € HT au lieu de 118 100.00 € HT prévu dans le projet initial et réparti en 6 lots :

- Lot 1 Constructions modulaires
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Plâtrerie – Faux plafonds
- Lot 4 Sols
- Lot 5 Peinture
- Lot 6 Chauffage
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Ventilation double flux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de**

- Autoriser le maire à signer la proposition d'honoraires du maître d'œuvre,
- De valider l'Avant-Projet Sommaire des travaux
- Autoriser le maire à signer tous documents et actes relatifs à l'opération

**8) Création poste adjoint administratif contractuel à temps non complet**

**Considérant** la demande de détachement de Madame LARIBI Régine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- De créer un poste d'agent administratif à temps non complet selon le premier échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial contractuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- De fixer la durée hebdomadaire de service à 31,5/35<sup>ème</sup>

#### 9) *Création poste adjoint administratif contractuel saisonnier à temps complet*

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 CONTRE et 17 POUR de créer un poste d'agent administratif à temps complet** selon le premier échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial contractuel pour une durée maximale de quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

#### 10) *Création poste accompagnatrice scolaire*

**Considérant** l'organisation du ramassage scolaire pour la rentrée scolaire 2020-2021 mise en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, notamment le trajet Mattstall-Pfaffenbronn-Lembach.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** d'attribuer la mission d'assistance aux enfants scolarisés, assurer la sécurité lors de la montée et de la descente du car à Mme CHARBAU Nadia pour une mission du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 09 juillet 2021 en qualité d'accompagnatrice scolaire à raison de 13H05/35<sup>ème</sup> de service hebdomadaire rémunéré au premier échelon de l'échelle C1 de catégorie C SOIT à l'indice brut 350 majoré à 327.

#### 11) *Création poste ATSEM*

**VU** la délibération n°90/2016 du Conseil Municipal en date du 30 Aout 2016 créant le poste d'ATSEM,

**Considérant** le départ en retraite de Mme THALMANN Josiane prévu au 1<sup>er</sup> aout 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- De créer un poste d'ATSEM relevant de la catégorie C à temps non complet à 23/35<sup>ème</sup>
- De préciser que le poste ATSEM créé au 30 aout 2016 relève de la catégorie C à temps non complet à 23/35<sup>ème</sup>

#### 12) *Création poste agent technique contractuel*

**Considérant** la demande de détachement de Madame MOISSON Fabienne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée d'un an,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'agent technique à temps non complet** d'une durée hebdomadaire de 31/35<sup>ème</sup> relevant de la catégorie C pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 aout 2021

### 13) Droit à la formation des élus municipaux

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus.

### 14) Divers

Le maire présente à l'assemblée

- Evènements :  
Pour cause de crise sanitaire COVID19 : Cérémonie officielle du 14 juillet 2020 sans pot de l'amitié ; pas de bal et défilé du 13 juillet au soir
  
- Projets :
  - Cour de l'école : réflexion sur l'aménagement paysager de la cour de l'école et périscolaire
  
  - Bibliothèque municipale : réflexion sur l'implantation de la bibliothèque

\* \* \* \* \*

Aucun point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 2 septembre 2020

Le Maire :  
Christian TRAUTMANN

Le secrétaire :  
Charles SUSS

